

2025-100



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1^{er} octobre 2025 – Délibération n°100

Convocation envoyée, affichée le : 25/09/2025 **Objet : CREATION DE POSTE AGENT DE MAITRISE**

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24
Absents : 4

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie – FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le : 03/10/2025**

Absents : - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après avoir entendu l'exposé,

BM	FC
----	----

2025-100

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu la vacance d'emploi n° V012250902000255001 en date du 8 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maitrise.

DECIDENT

ARTICLE 1 : La création d'un emploi d'agent de maitrise à temps complet soit 35 heures par semaine, à compter du 1er novembre 2025.

ARTICLE 2 : Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2025,

Filière : technique
Cadre d'emploi : agent de maitrise
Grade : agent de maitrise
- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS